

**COMMUNE DE SAINT-FLOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025**  
**DELIBERATION N°17/03/2025-26**

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le  
Présents : 23 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en  
Absents représentés : 4 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation  
Absents excusés : 2 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.  
Votants : 27

**Étaient présents :**

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoint, MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDRE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,  
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,  
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,  
MME Marine NEGRE par MME Maryline VICARD.

**Absents excusés :**

MMES Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **25 MARS 2025** et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le **24 MARS 2025** à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2025 – BUDGET GENERAL**

**RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT**

Préalablement au vote du Budget Primitif, doit se dérouler le débat d'orientations budgétaires qui permet de discuter des prévisions budgétaires pour 2025 et d'informer sur la situation de la collectivité.

Le rapport de la Commune de Saint-Flour sera transmis au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) dont la commune est membre et mis à disposition du public à la mairie dans un délai de 15 jours.

Le rapport de la Commune de Saint-Flour sera mis en ligne sur le site internet de la Ville afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, dans un délai d'un mois.

## **I – Le contexte économique**

### **A. L'économie mondiale : le risque géopolitique monte d'un cran**

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2025, autour de 3 %. Les Etats-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3% tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1%. Une économie allemande toujours à l'arrêt et la Chine ralentit également avec une croissance inférieure à 5%.

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation 2024.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient, l'élection de Trump fait peser le risque de mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernement en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

### **B. La zone euro : Faible croissance et désinflation**

L'activité a progressé mais cela va-il durer ? Après une hausse supérieure aux attentes +0.4 % au 3<sup>ème</sup> Trimestre en France soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, la dynamique est lancée mais toutefois très hétérogène. En effet, l'Espagne continue de surperformer avec +0.8%, l'économie allemande a échappé à la récession avec une croissance +0.2% tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle. Il est prévu une croissance de +1.3% en 2025 en zone Euro.

Concernant l'inflation, celle-ci a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1.7% à 2.0% mais devrait continuer de diminuer en 2025, notamment au 1<sup>er</sup> semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie.

### **C. La France**

L'activité a progressé de + 0.4% au 3<sup>ème</sup> trimestre. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et les droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3<sup>ème</sup> trimestre. Pour l'année de 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € demandé. L'inflation quant à elle devrait rester inférieure à 2%. L'emploi salarié montre des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Le taux de chômage a baissé de -0.2 points est à 7.3% en France mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5.9%).

Rappelons le contexte inédit pour le vote du PLF 2025. Dans une plus forte mesure qu'en 2024, le PLF initial de 2025 avait été établi et discuté dans un contexte d'austérité budgétaire avec un déficit public anticipé de 6.1%. L'exécutif appelait à des économies massives de manière à contrôler le déficit public et le ramener vers une trajectoire de réduction sur plusieurs années. L'objectif initial était de dégager 60.6 milliards € de marges pour contenir le déficit public à 5 % au

terme de l'exercice 2025 Parmi ces 60 milliards €, 41.3 milliards € concernaient les dépenses et 19.3 milliards € provenaient de recettes nouvelles.

Concernant les économies sur les dépenses, 5 milliards provenaient des collectivités locales dont 3 milliards € pour abonder un fonds de réserve, un écrêtement de la dynamique de la TVA reversé aux collectivités locales pour 1.2 milliards € et le FCTVA devait diminuer passant de 16.404% à 14.850 % et l'éligibilité au fonds des dépenses de fonctionnement devait être supprimée soit une économie attendue de 800 millions €.

A noter, en plus, une baisse du fonds vert de 2.5 milliards € à 1 milliard € et l'augmentation du taux de cotisation employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL.

Cependant, une motion de censure votée le 4 décembre dernier contre le Gouvernement a stoppé les débats parlementaires.

Devant cette situation, un projet de loi de finances spéciale a été adopté le 20 décembre dernier permettant à l'Etat de pouvoir prélever les impôts et d'assurer le fonctionnement des services publics au début de l'année 2025, dans l'attente du vote d'une loi de finances initiale en 2025.

Depuis, les débats budgétaires ont repris et la loi de finances 2025 a été promulguée le 14 février 2025.

Source : SVP

### **II – Les principales mesures pour les collectivités locales relatives au PLF (Projet Loi Finances) 2025**

La loi de finances 2025 allège le « fardeau » reposant sur les collectivités locales, en passant la contribution des ces dernières à la réduction du déficit à 2.2 milliards € dans le texte définitif.

L'enveloppe totale de DGF augmentera de 150 millions €, les dotations de péréquation des communes seront revalorisées :

+ 150 millions € pour l'enveloppe de DSR (+6.7%)

+ 140 millions € pour l'enveloppe de DSU (+5.0%)

L'enveloppe de la dotation d'intercommunalité des EPCI augmentera de 90 millions € (+5.1%).

Les communes classées dans la zone France ruralité revitalisation percevront une double majoration de leur DSR :

\* 30% sur la fraction bourg-centre si la commune est éligible

\* 20% sur la fraction péréquation si la commune est éligible

Les crédits alloués au fonds vert passeront de 1.5 milliards € en 2024 à 1.15 milliard € en 2025.

Les crédits de la DSIL diminueront de 150 millions € pour financer l'augmentation de l'enveloppe de la DGF.

La DETR sera préservée en 2025.

Concernant les trois mesures d'économie envisagées dans le PLF initial ont connu des destins différents :

- La mesure prévoyant une baisse du taux de remboursement du FCTVA et la suppression des dépenses de fonctionnement de l'assiette d'éligibilité est supprimée.
- La mesure prévoyant le gel du dynamisme des fractions de TVA a été conservée.

- La mesure prévoyant la création d'un fonds de réserve de 3 milliards € a été modifiée.

Ce fonds est remplacé par un nouveau mécanisme intitulé « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales » doté d'un milliard € répartis entre les différentes catégories de collectivités locales. En 2025, les communes assujetties seront prélevées de 250 millions € ainsi que les EPCI.

L'assujettissement des collectivités à ce dispositif est établi en fonction d'un indice synthétique visant à établir la richesse relative de la collectivité en fonction de critères de potentiel par habitant et de revenu par habitat. Si l'indice de la collectivité excède 10% de la moyenne, elle sera prélevée. Toutefois certaines communes seront exonérées du dispositif : soit les 2500 premières communes éligibles à la fraction cible de la DSR.

Il ressort de la conjoncture du bloc communal en 2024 une situation financière tendue pour les collectivités. En effet, les dépenses de fonctionnement continueraient à augmenter à un rythme soutenu de +4.89% mais le dynamisme des recettes, lui, faiblirait avec une évolution à peine supérieure à 3%. En conséquence, l'épargne brute devrait diminuer. Cette situation doit être mise en parallèle avec le niveau élevé des dépenses d'investissement.

Une tendance de fond se dessine pour les collectivités toutes confrontées à un ralentissement de la croissance de leurs recettes fiscales alors même que leur besoin de financement de leurs investissements est particulièrement élevé à ce stade du cycle électoral.

### **III – La situation et les orientations budgétaires de la Ville de Saint-Flour**

#### **A/ Contexte local :**

Les orientations budgétaires et le budget de la ville de Saint-Flour se doivent :

- de garantir les services de proximité à la population nécessaires pour répondre aux attentes et besoins des Sanfloraines et Sanflorains
- de proposer les mesures de solidarité susceptibles d'amortir les effets des crises successives
- de présenter des investissements porteurs d'ambition et d'avenir pour notre ville au service de nos entreprises, associations et de nos habitants.
- de confirmer les engagements de la municipalité pour l'attractivité du territoire.

Pour relever ces défis qui se présentent à nous, Saint-Flour peut et doit s'appuyer sur les premiers résultats des politiques municipales initiées au cours des dernières années.

Tout d'abord, Saint-Flour est selon l'INSEE, le moteur économique d'une aire d'attraction de 36 communes qui regroupait 19 271 habitants et 8 589 emplois en 2021. L'emploi se développe au sein de cette aire (+4,5 % entre 2015 et 2021) et se concentre dans la ville-centre avec 5 441 emplois soit 63 % de l'aire d'attraction.

Ensuite, le classement de l'association Villes et Villages où il fait bon vivre, qui place Saint-Flour en 2ème position départementale sur 246 communes, en 64ème position parmi les 1163 communes de 5000 à 10000 habitants et en 544ème position nationale sur 34795.

Enfin, la tendance démographique qui est, elle aussi, la conjonction de plusieurs facteurs : cadre naturel préservé, dynamisme, diversité et qualité de l'offre socio- éducative, culturelle et sportive...

L'équipe municipale entend garder le cap de ses projets, avec la double ambition d'accompagner ses administrés, mais aussi de maintenir un niveau d'équipement conséquent pour contribuer au

développement de la ville, tout en maîtrisant les taux d'imposition et en poursuivant le désendettement.

Dans tous les secteurs, de nombreuses actions seront menées afin de relever les projets sur lesquels la Municipalité s'est engagée : attractivité et projets, transition écologique, qualité de vie, services à la population et solidarité, offre socio-culturelle, nouvelles citoyennetés.

Notre ambition en matière d'investissement, pour garantir le développement et le rayonnement de Saint-Flour et préparer l'avenir de notre ville, se décline donc de la manière suivante :

### **1/ une action soutenue en faveur de l'attractivité et des projets en intégrant la transition écologique.**

#### **2025 est l'année de la concrétisation de nombreux projets portés par l'équipe municipale notamment :**

- le campus by Saint-Flour en partenariat avec la CCI.

C'est une offre de formation inédite dans notre ville et dans notre territoire aux services de la jeunesse et des entreprises. C'est un fort vecteur d'attractivité et ce sera pour la ville basse un atout important.

- la résidence Marianne en partenariat avec Polygone.

Liée à ce campus, la nouvelle résidence jeunes actifs avec ses 34 appartements sera livrée à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025. Cette réalisation de plus de 3 millions d'euros d'investissement est le fruit d'une efficace collaboration avec le bailleur social Polygone.

- la crèche municipale « La Rose des vents » avec le soutien de nombreux partenaires CAF, MSA, Saint-Flour Communauté, Conseil Départemental du Cantal, Région, Europe.

Installé à Besserette, cet équipement ouvrira ses portes au printemps 2025. Ce sont 48 places d'accueil collectif pour des enfants sanflorains et du territoire, ce qui va renforcer l'attractivité du bassin de vie.

- la dernière tranche de travaux de la place d'Armes.

Cette tranche permettra de réaliser des aménagements urbains qualitatifs et lui conféreront un nouvel attrait à hauteur de son patrimoine remarquable.

- l'aire de camping-car de Roche-Murat.

Cet équipement trouvera pleinement sa place, en complément de l'offre de services offerte par l'aire de camping-car des Orgues.

- la poursuite des travaux au niveau du réseau d'eau et le portage de la démarche de création d'un syndicat « eau/assainissement » à l'échelle des communes de Saint-Flour, Saint-Georges, Paulhac et Roffiac.

Les travaux à venir s'inscrivent dans la continuité de ceux réalisés en 2024 par la municipalité pour mettre en conformité les équipements de son réseau.

Par ailleurs, la municipalité poursuivra la démarche de création d'un syndicat « eau/assainissement ».

#### **Et 2025 sera l'année du lancement de plusieurs chantiers et réflexions pour l'avenir :**

- la maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'avenue de la République.

- la maîtrise d'œuvre pour la poursuite de l'aménagement des berges de L'Ander.

- le lancement de plusieurs études d'aménagement urbain : liaison et aménagement au niveau du quartier de la Fontlong, aménagement du quartier du pré-charreire...

- le lancement d'études et d'opérations entrant dans le champ de la transition écologique et visant également à maîtriser les charges de fonctionnement de la municipalité :

Notre plan pluriannuel d'investissement conjuguera plusieurs orientations ambitieuses en la matière :

- La sobriété énergétique des bâtiments et la production et consommation d'énergies renouvelables : étude relative à l'autoconsommation des bâtiments municipaux
- La sobriété énergétique de l'éclairage public : des investissements conséquents ont été effectués et permettent aujourd'hui d'avoir un éclairage public 100 % LED
- Le développement progressif des mobilités douces et la transition vers les véhicules électriques : vélos électriques, parc automobile électrique, voie sécurisée, suivi des bornes de recharge...

- la programmation pluriannuelle des travaux découlant du diagnostic patrimonial.

### **Mais également :**

- un soutien à l'activité économique notamment avec la subvention à l'association des commerçants pour le financement du poste de la chargée de mission.

L'attractivité de notre ville est également fortement conditionnée par l'enjeu du dynamisme économique et commercial. Pour faire venir des nouvelles populations, attirer de nouveaux résidents, il faut être en capacité de proposer de l'activité et de l'emploi, ce qui passe par notre soutien et notre accompagnement, en amont, aux acteurs commerciaux du territoire.

- un soutien à l'installation de professionnels de santé.

Au-delà de l'offre apportée par le centre hospitalier, l'offre de soin et la permanence des soins sont aussi assurées par les professionnels libéraux présents sur notre commune. L'an dernier, la municipalité a apporté son soutien financier à l'installation de plusieurs professionnels de santé. Elle poursuivra cette démarche en 2025.

- un soutien aux opérations de rénovation de façades.

Sans oublier les investissements permettant de moderniser en permanence nos équipements en faveur de la réussite éducative pour tous, au sein des trois groupes scolaires sanflorains : Besserette, Hugo-Vialatte, Louis Thioleron.

De nombreuses réalisations ont vu le jour en ce sens au cours des dernières années et les travaux d'entretien et de modernisation se poursuivent.

## **2/ une action en faveur de la qualité de vie, les services à la population et la solidarité**

- une action envers les associations sanfloraines avec le versement de financements à leurs projets et des travaux d'aménagements des équipements.

Saint-Flour a la chance de bénéficier d'un tissu associatif riche, diversifié et très actif. Ce mouvement associatif représente une ressource considérable, car l'action des associations contribue grandement au lien social et au vivre ensemble, et s'inscrit, en complémentarité de l'action publique, au service de l'intérêt général et du bien commun.

Par leur action au quotidien, les associations poursuivent en effet des objectifs majeurs pour le développement social local et la vie du territoire, et c'est pourquoi la municipalité mène une politique active d'accompagnement et de soutien aux associations locales, qui se traduit, d'une part, par des subventions à leur fonctionnement et à leurs projets, par des prestations en nature à l'occasion de leurs manifestations, et, d'autre part, par la mise à disposition d'infrastructures pour l'accueil de leurs adhérents, pour la mise en œuvre de leurs activités, pour l'organisation de leurs

événements, etc. (des manifestations : événements agricoles, Furiost Fest, Musik'art... ; des équipements : maison des associations, gymnases... ; l'accueil du championnat de France de natation)

- une action partenariale dans le cadre de Loco'brac pour que la gare de Saint-Flour retrouve une dynamique au titre de la mobilité

- l'embellissement du cadre de vie, l'entretien et la mise en valeur de nos espaces publics et naturels.

Agir sur le cadre de vie, c'est bien sûr gérer et entretenir chaque jour tout ce qui fait l'environnement quotidien et de proximité des habitants, et à ce titre, les équipes des services techniques municipaux sont pleinement mobilisées sur le terrain pour intervenir face aux différentes problématiques identifiées.

Mais agir sur le cadre de vie, c'est aussi investir. Investir pour améliorer continuellement nos espaces publics, nos voiries, nos espaces verts et naturels, ... tout ce qui contribue, dans la vie de tous les jours, à un usage agréable de la ville.

- le déploiement de la vidéoprotection au service d'une ville « sécurisée ».

Nous avons la grande chance de vivre dans une des collectivités les plus sûres de notre pays. Cette sécurité publique, on la doit au travail quotidien de la police municipale et de la gendarmerie. La poursuite du déploiement du système de vidéoprotection par la ville avec l'importante aide de la Région apporte des résultats bien réels.

- l'accueil des nouveaux arrivants

Savoir accueillir les nouveaux Sanflorains sur notre commune est un enjeu majeur de l'attractivité. Fruit de la collaboration entre la ville et le CCAS via son centre socioculturel, une journée dédiée à cet accueil est organisée chaque année à l'automne.

- une action en faveur des solidarités avec une participation globale conséquente au budget du CCAS de plus de 900 000 € (participation financière, prestations et mises à disposition).

Les communes sont en première ligne des conséquences des crises actuelles. La présence des services publics de la ville et des équipements du CCAS garantissent une action auprès des Sanflorains. Le CCAS constitue l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Le CCAS de la ville de Saint-Flour se positionne sur des projets d'action sociale variés.

Il témoigne d'un engagement fort et durable dans l'accompagnement social pour lutter contre la pauvreté et la précarité, l'animation sociale pour tous les publics, les services de préparation de repas, les services aux seniors (restaurants seniors, animation...), l'accueil du jeune enfant, et cherche avant tout à proposer des services en lien avec les besoins sociaux identifiés sur le territoire. Le CCAS recherche ainsi l'anticipation et l'amélioration continue tant au niveau de l'accompagnement des parcours des usagers que de l'évolution des organisations.

Il s'inscrit dans un réseau d'acteurs sur le territoire afin de travailler en complémentarité. Tel est le cas du partenariat fort avec les associations caritatives sanfloraines.

Au titre de ses compétences, le CCAS assure :

-L'animation sociale notamment avec son centre socioculturel municipal qui s'adresse à tous les publics (jeunes, familles, seniors...)

-L'attribution d'aides sociales

-La gestion de l'épicerie sociale

-La gestion de deux sites de production de repas : en ville haute à Besserette et en ville basse

-La gestion de la crèche municipale

Au titre des objectifs pluriannuels du CCAS, sont fléchés :

- le maintien du service à la population sanfloraine « épicerie sociale » et son développement.
- le maintien des dispositifs d'aides facultatives.
- le maintien d'une offre qualitative proposée par le centre socioculturel municipal.
- l'amélioration des conditions d'accueil du public et des conditions de travail des agents dans le bâtiment du CCAS.
- le maintien d'un service de restauration de qualité pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Saint-Flour, et pour les aînés prenant leurs repas au restaurant de la ville basse ou à la maison de quartier du centre-ville.
- le maintien d'un service de qualité de production des repas pour le portage de repas des séniors.
- l'atteinte progressive des objectifs fixés par la loi Egalim : 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.

### **3/ une offre socio-culturelle diversifiée**

Parmi tous les atouts qui contribuent à la qualité de vie et au vivre ensemble au sein de notre ville, la culture est un marqueur essentiel. À travers son cinéma, ses musées, la médiathèque, ses services culturels et événementiel municipaux, ses équipements et services intercommunaux (théâtre, conservatoire, PAH) ses associations, mais aussi à travers toute l'action culturelle qui se déploie tout au long de l'année, Saint-Flour présente une offre culturelle et événementielle d'une grande richesse.

Parmi les projets identifiés pour les prochaines années, sont envisagés :

- la diversification de l'offre du cinéma : créneaux horaires, programmation...
- des travaux d'aménagement du cinéma (accueil, salles...).
- la première étape vers un nouveau musée de Haute-Auvergne : les études pour le centre de conservation des réserves du musée.
- une saison événementielle qui se diversifie et s'enrichit chaque année. Pour 2025 : fête de la pierre, expositions art naïf, « des pierres et des hommes », Playmobil...
- de nouveaux rendez-vous et services proposés par la médiathèque et le centre socioculturel : une après-midi jeux de société pour adultes, le portage de livres à domicile pour les publics empêchés.

### **4/ une place faite à la démocratie participative et aux nouvelles citoyennetés**

- la 4ème édition du budget participatif.

Véritable outil de la participation citoyenne, le budget participatif permet à la population locale de s'impliquer dans le processus décisionnel et de contribuer à la répartition des dépenses locales pour la réalisation de projets.

2025 et 2026 verront l'aboutissement de plusieurs projets parmi lesquels : la création d'un parcours sensoriel au sein du jardin public de la Vigière, la pose d'un garde-corps au niveau des jardins de Florus, un nouveau revêtement pour la traversée ensablée des allées Georges Pompidou, la poursuite des aménagements de la place des Fils du Docteur Mallet à Besserette, l'engagement d'une réflexion sur les six placettes que compte le quartier, l'aire de jeux du Bel-air bas sera ombragée...

- le conseil municipal des jeunes

L'apprentissage de la démocratie participative se fait dès le plus jeune âge. Saint-Flour offre la possibilité aux jeunes de participer activement à la vie de la cité en proposant des projets concrets et de devenir ainsi acteur de la vie publique.

- des temps de convivialité et d'échanges avec les soirées « Afterwork ».

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les orientations budgétaires de la Ville de Saint-Flour.

**B/ La traduction budgétaire des orientations politiques :**

**1. Recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles attendues représentent environ la somme de **11 400 000 €**.

Le résultat global de l'exercice 2024 du budget général de la commune s'élève à **318 006.76 €** (C.A.2024) contre 351 124.40 € (C.A. 2023).

**A. Fiscalité**

La revalorisation des bases de fiscalité directe locale est fonction de l'indice du prix à la consommation harmonisée entre Novembre 2023 et Novembre 2024. En 2025, les bases de la fiscalité sont donc revalorisées à la hauteur de l'inflation soit +1.7% (pour mémoire : +3.9% en 2024, + 7.1% en 2023, +3.4 % en 2022 et +0.2 % en 2021). Les taux d'imposition cette année ne seront pas augmentés du fait de l'incertitude de l'impact du PLF sur les dotations globales de fonctionnement (après une baisse de 0.73% en 2024, de 1% en 2023, de 3,4% en 2022 et 0,2% en 2021).

Suite à la réforme en 2021, le produit de la T.H. est affecté au budget de l'Etat et la commune est compensée par de nouvelles ressources (TFB département). La commune perçoit toujours le produit de la T.H. sur les résidences secondaires.

Contribution	Taux 2023	Bases 2024	Taux 2024	Produit fiscal	Bases 2025	Taux 2025	Produit fiscal
Taxe s/Foncier Bâti- commune (+part département)	56.23%	9 204 206	55.82 %	5 137 788 €	9 360 678	55.82 %	5 225 130 €
Taxe s/Foncier Non Bâti	112.15%	70 896	111.33 %	78 929 €	72 101	111.33 %	80 270 €
Total du produit				5 216 717 €			5 305 400 €
Total du produit après application du coefficient directeur de la TH				4 767 760 €			4 855 400 €

Pour 2025, le produit fiscal attendu serait ainsi d'environ **4 855 400 €**.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est évaluée à environ **248 000 €**.

La compensation au titre des exonérations de taxe foncière sera d'environ **230 000 €**.

A noter : la taxe sur les droits de mutation pour environ **150 000 €** et le reversement de la taxe sur l'électricité pour **210 000 €**.

**B. Dotations et produits des services de la commune**

Pour 2025, les dotations comme la D.G.F, D.S.R., D.N.P., le F.P.I.C. seront aux alentours de **2 160 000 €**. A noter que les montants individuels de DGF ne seront pas communiqués avant le 31 mars.

L'attribution du fonds de compensation versée par Saint-Flour Communauté est estimée aux alentours de **1 307 000 €**.

Concernant les produits de services, ils s'élèveront à environ **470 000 €**.

Les autres produits à savoir les loyers et les dons s'élèveront à environ **1 295 000 €**.

La dotation pour les titres sécurisés s'élèvera à environ **19 700 €**.

Les aides des partenaires aux manifestations 2025 seront similaires à 2024 avec des participations départementales, régionales et intercommunales à hauteur de **92 000 €**.

A noter : **128 000 €** au titre des recettes de personnel, correspondant entre autres à des indemnités journalières.

### Evolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement par rapport au BP

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Impôts / taxes 73	6 769 763 €	6 801 480 €	6 890 000 €	+1.30%
Dotations, Subventions ou participations 74	2 472 470 €	2 609 857 €	2 640 000 €	+1.15%
Autres Recettes d'exploitation 70+75	1 695 860 €	1 802 877 €	1 742 000 €	-3.38%
Atténuation de charges 013	82 578 €	129 700 €	128 000 €	-1.31%
Produits Exceptionnels 77	1 520 €	3 000 €	0 €	-100%
<b>Total Recettes Réelles de fonctionnement</b>	<b>11 022 191 €</b>	<b>11 346 914 €</b>	<b>11 400 000 €</b>	<b>+0.47%</b>

## 2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles attendues représentent une somme de **10 410 000 €**

Les charges à caractère général augmentent de 2.56%.

Les dépenses réelles comprennent également les charges de personnel de l'année 2025, pour lesquelles la dépense sera d'environ **4 750 000 €** soit 45.6 % du budget global.

La hausse des cotisations URSSAF (22 000 €), CNRACL (3% par an pendant 4 ans soit 244 000 €), la revalorisation du coût horaire du S.M.I.C., les avancements d'échelon et de grade impactent le budget 2025 à hauteur d'environ 160 000 €.

Les charges financières seront impactées par l'augmentation des taux indexés.

Concernant les autres dépenses, l'objectif est de maintenir le niveau de services proposé à la population.

### Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP

Année	2023	2024	2025	2024-2025%
Charges à caractère général	3 502 446 €	3 441 218 €	3 530 000 €	+2.58%
Autres charges	1 774 854 €	1 792 894 €	1 780 000 €	-0.72%
Charges de personnel	4 445 697 €	4 586 385 €	4 750 000 €	+3.57%
Atténuation de produits	43 000 €	61 000 €	50 000 €	-18.03%
Charges financières	189 100 €	245 520 €	275 000 €	+12%
%Autres dépenses	3 000 €	3 000 €	24 400 €	+713.33%
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 958 097 €</b>	<b>10 130 017 €</b>	<b>10 410 000 €</b>	<b>+2.76%</b>

### 3. Section d'investissement

#### A. Dettes

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à **9 506 649.68 €** au 1<sup>er</sup> Janvier 2025. Il était de 9 539 861.46 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2024, soit une diminution de **33 211.78 €**.

En 2025, le remboursement du capital de la dette est de **997 927.29 €**. Il était de 998 698.64 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Pour rappel, le montant des intérêts 2025 est de **237 528.67 €** contre 233 705.74 € en 2024.

L'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de **1 235 455.96 €** contre 1 232 404.38 € en 2024.

La structure de notre dette (capital restant dû) est composée de 70.70 % d'emprunts à taux fixe, de 13.80 % d'emprunts indexés sur le taux du livret A et de 15.50 % d'emprunts à taux variable.

#### ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS jusqu'en 2034

##### Annuités

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
1 235 455,96	1 168 892,23	1 028 788,33	934 006,35	875 464,08	696 193,34	576 534,41	570 124,81	563 686,08	531 999,42

La dette par habitant de la commune s'élève à **1 381 €** compte tenu de la population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 (6882 habitants ; données INSEE).

## **B. Recettes d'investissement**

Concernant les recettes d'investissement, celles-ci sont réparties entre les subventions des partenaires (Europe, Etat, Région, Département...), le F.C.T.V.A., les cessions.

Parmi ces recettes, les cessions immobilières et mobilières, d'un montant prévisionnel de **200 000 €** viendront soutenir l'effort d'investissement de la commune.

Les recettes prévisionnelles attendues représentent un montant estimatif de **1 000 000 €**.

En 2025, un emprunt d'un montant d'environ **980 000 €** pourrait être souscrit afin de financer notamment :

- ⇒ La dernière tranche de travaux de requalification de la Place d'Armes ;
- ⇒ La construction de la nouvelle crèche collective « la Rose des vents ».

## **C. Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'équipement envisagées dans le cadre des orientations budgétaires 2025 pourraient être évaluées à **3 150 000 €**., permettant de financer les opérations mentionnées dans les orientations (III).

Cette année, les investissements de la Ville seront mis à profit :

- De la politique d'aménagement de la ville et du cadre de vie
- De la politique petite enfance et de la politique éducative
- De la politique en faveur du dynamisme économique, commercial et associatif
- De la politique santé
- De la politique d'action sociale et de solidarités
- De la politique culturelle, d'animation de la ville et d'évènementiel
- De la tranquillité publique
- De la politique d'accueil de la population et d'accompagnement dans les démarches
- De la politique en faveur de la citoyenneté et de la vie des quartiers
- De la sécurité et des conditions de travail du personnel

\*\*\*\*\*

Depuis 2020, grâce à une gestion responsable et raisonnée des deniers publics, la Ville de Saint-Flour a su préserver une bonne santé financière, préalable indispensable pour continuer à répondre aux besoins des Sanfloraines et Sanflorains.

Toutefois, la conjoncture actuelle et ses conséquences inhérentes ont nécessité de nouveaux efforts de gestion pour :

- adapter au mieux les dépenses aux réalités socio-économiques,
- maintenir l'ensemble des services rendus à la population ,
- sécuriser la trajectoire financière de la commune et donc ses capacités futures à financer les investissements nécessaires à la préservation de son patrimoine,
- garantir le financement des priorités municipales, dans le respect de ses engagements électoraux (maintien des taux d'imposition et recours limité à l'emprunt).

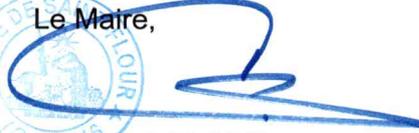
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances qui s'est réunie le Lundi 10 Mars 2025,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après avoir délibéré,

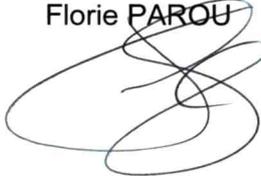
- **DÉBAT sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.**
- **ADOpte les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.**

POUR : 27 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,  
  
Philippe DELORT

L'élu secrétaire de séance,

Florie PAROU  


## SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

---

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** lundi 24 mars 2025 14:38  
**À:** SECRETARIAT Ville de Saint-Flour  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-26

### ***':. Notification FAST :***

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-26, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250324-17-03-2025-26-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 17-03-2025-26

Objet : Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 - Budget Général

Date de décision : 24/03/2025

Date de transmission : 24/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>